



ATTESTATION DE DEPLACEMENT PROFESSIONNEL

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Alain BILLY, Olivier LEROY, Sami HAMROUNI
Co-secrétaires académique du SNEP-FSU Bretagne
14 rue Papu, 35000 RENNES

Certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le lieu du stage syndical auquel elle participe, dans le cadre de son activité professionnelle et de l'exercice de ses fonctions, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Nature de l'activité professionnelle : **CONSEIL SYNDICAL ACADEMIQUE TZR et NON TITULAIRES**

Lieu d'exercice de l'activité professionnelle : **Lycée Paul Sérusier**
Avenue de Waldkappel
29270 CARHAIX-PLOUGUER

Moyen de déplacement :

Durée de validité : **3 décembre 2020**

Fait à : **Rennes**

Le : **31 octobre 2020**



14 rue Papu - 35000 RENNES
s3-rennes@snepfsu.net